

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LIGUE MIDI PYRENEES 2013

ENDURANCE TOUT TERRAIN - QUADS

Art.1

La Ligue Midi Pyrénées organise, dans le cadre du championnat de ligue d'endurance tout terrain motos, un championnat d'endurance TT Quad.

Les courses se dérouleront en solo sur une durée allant de 1h30 à 2h00. Durée minimum recommandée selon les disponibilités horaires une heure et demi.

Calendrier 2013

- | | | |
|---------------------|--------------------------|-------------------|
| - 04 août 2013 | ANDILLAC (81) | MC RABASTINOIS |
| - 01 septembre 2013 | GRAZAC (81) | MC RABASTINOIS |
| - 22 septembre 2013 | APPELLE (81) | AMICAL MOTO VERTE |
| - 19 octobre 2013 | LOUPIAC-PUY L'EVEQUE(46) | MC CADURCIEN |

Art.2 - Licences

Le championnat est ouvert aux licenciés internationaux et nationaux de la Ligue Motocycliste midi Pyrénées.

Les pilotes doivent avoir une licence NCA.

Les pilotes NCB pourront participer à ces épreuves et seront classés dans le trophée Midi Pyrénées NCB.

Tous les pilotes doivent être licenciés FFM.

Pour Les licences « une manifestation » le demandeur devra la remplir en ligne, l'imprimer et la faire tamponner par son médecin.

La licence « une manifestation » peut se payer en ligne en même temps que l'inscription.

Coût de la licence 2013 : 65 €

Art. 3 : Inscriptions

A l'occasion de chaque épreuve, les inscriptions, accompagnées des droits d'engagements de 27 + 8 = 35 euros pour les solos doivent parvenir au club au plus tard 15 jours avant la course. Passé ce délai, les droits d'engagement seront de 37 + 8 = 45 euros.

La somme de 8 € qui vient s'ajouter au droit d'engagement sera reversée par le Club organisateur à la Ligue.

Art. 4 - Pilotes

Les pilotes âgés de 15 ans peuvent rouler avec un quad de cylindrée inférieure ou égale à 550cc. Les pilotes de plus de 18 ans peuvent rouler dans n'importe quelle cylindrée. La possession du permis de conduire moto, ou permis B à 18 ans, (ou équivalence ou CASM) est obligatoire.

Art. 5 - Sanctions

Les machines non conformes seront refusées au départ.

Départ : Quad mis en route par une autre personne que le pilote : un tour

Démarrage à la « poussette » avant le signal du directeur de course : un tour

Ravitaillement en dehors des stands : 1ère infraction : un tour, 2ème infraction : exclusion

Ravitaillement moteur en marche : 1ère infraction : un « stop and Go » de 30 sec, 2ème infraction : exclusion

Vitesse excessive et non respect des banderoles dans les stands : 1ère infraction : un « stop and Go » de 30 sec, 2ème infraction : exclusion.

Réparation contraire au règlement : 1ère infraction : un tour, 2ème infraction : exclusion.

En cas de sortie accidentelle de piste, la rentrée doit se faire où le pilote est sorti.

Coupe volontaire du tracé : exclusion (banderole, raie de charrue, et même banderole à terre constitue le trace).

- il sera demandé aux participants de ne plus faire de bruit dans les stands et à proximité à partir de 23h.

Art. 6 : Contrôle technique

L'organisation devra prévoir un contrôle administratif et technique (à partir du samedi après-midi), des commissaires techniques et s'assurer de leur présence.

Contrôle Administratif : les horaires seront précisés dans le règlement particulier et sur la confirmation d'engagement.

Contrôle Technique : les horaires seront précisés dans le règlement particulier et sur la confirmation d'engagement. En cas de non présentation le pilote ne sera pas admis au départ.

Le contrôle technique aura lieu la veille et le matin de l'épreuve.

Tous les quads doivent être munis de deux plaques fond jaune - numéro noir (20x30 minimum) pour les numéros de course, une à l'avant et une à l'arrière sous la selle.

Chaque quad doit être équipé d'un coupe-circuit bracelet guidon et de nerf bar (protection des pieds) ceux-ci doivent par construction être relevés à l'arrière de 100 mm minimum ou être équipés d'une protection en métal ou plastique entre ce nerf bars et les garde boue arrière.

-Le niveau sonore des motocycles devra être conforme aux normes en vigueur selon la méthode "2 Mètres Max" (détaillée dans la partie "règles générales d'un contrôle technique").

Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon ni être placés à l'avant de la machine (à l'avant du guidon)

La capacité des réservoirs de carburant ne peut excéder 22 litres pour les 4 temps et les 2 temps.

Sont interdits de championnat les quads possédant tout système de différentiel.

Un extincteur est obligatoire dans chaque stand.

Art. 7 - Départ

Un tour de reconnaissance est obligatoire.

Attribution des N° NCA de 1 à 50 et NCB de 51 à 100

Le départ sera donné style « Le Mans ». ". Les pilotes devront avoir un genou à terre. Au signal donné par le directeur de course, les pilotes franchiront à pieds la distance les séparant de leur machine. Ils devront mettre eux-mêmes leur machine en marche, sur la ligne par démarreur électrique ou mécanique. Le démarrage à la poussette sera autorisé après départ de tous les concurrents. Le mécanicien pourra aider le pilote dans cette manœuvre.

Les pilotes solos NCA seront placés en début de grille en fonction de l'ordre croissant des numéros pour la première épreuve. Pour les épreuves suivantes, l'emplacement se fera selon le classement scratch provisoire du championnat pour les 10 premiers, ensuite dans l'ordre des numéros. Les pilotes solos NCB seront placés en fonction de la date de paiement effectif des droits d'engagements, le cachet de la poste faisant foi.

Art. 8 - Chronométrage

Un service de deux chronométrateurs de Ligue sera désigné par le collège de chronométrage de la Ligue. Le chronométrage se fera par transpondeurs, la participation pilote est de 8 euros

par épreuve, le support transpondeur est vendu 8 euros. Un chèque de caution de 200 euros sera demandé sur chaque épreuve et rendu en fin de course à la restitution du transpondeur.

Art. 9 - Classements

- scratch pour les pilotes roulant en solo NCA
- scratch pour les pilotes roulant en solo NCB

Les 3 premiers seront récompensés en fin de saison.

Art. - 10

La commission définit de manière non exhaustive

- les quads sportifs: Banshee, Raptor, Suzuki LT-Z400, Prédateur 500, Bombardier DS650 ou Baja.....

- les quads de loisirs : Blaster, Polaris Blazer, Kimco 250, quad à 4 roues motrices.

Les nouveaux modèles seront classés en fonction de leur cylindrée et caractéristiques.

Sont interdits les quads possédant tout système de différentiel.

Art. 11 - Protection de l'environnement

Le concurrent doit prendre des mesures pour éviter qu'essence, huiles, liquide de nettoyage, etc. s'infiltrent dans le sol (**tapis de sol sous le Quad obligatoire**).

-Il est interdit de jeter les tear-off dans la nature. Il est recommandé d'utiliser les roll-off.

SANCTION

Laisser des détritrus dans la nature : 1 minute de pénalité

Art. 12 - Délégué

Un Délégué de la Ligue Midi Pyrénées sera désigné pour chaque épreuve du Championnat.

Le coût de ce déplacement sera pris en charge à 50% par le club.

Directeur de Course : Il sera choisi et pris en charge par l'organisateur.

Art. 13: Constitution du dossier

Quatre mois avant l'épreuve au plus tard, chaque club retenu devra faire parvenir au président de la commission d'endurance le dossier complet pour approbation avant sa transmission au Secrétariat de la Ligue.

Ce dossier est constitué du règlement particulier de l'épreuve rédigé en 3 exemplaires et mentionnant la liste nominative des officiels : 1 directeur de course, 3 commissaires sportifs, 5 commissaires de route, attestation d'assurance mentionnant les garanties A, C et D.

Pour mémoire le dossier de demande d'autorisation doit être transmis en préfecture 3 mois avant l'épreuve.

Un téléphone, un fax, et un minitel ou une connexion Internet devront être disponibles au PC course.

Art. 14 - Droit de réserve

La Commission Endurance de la ligue Midi Pyrénées se réserve le droit, si besoin est, de modifier en cours de saison le présent règlement pour l'adapter aux conditions particulières d'une épreuve. Le présent règlement annule et remplace les précédents.